

Allocution de Monsieur Edouard FRITCH,
Président de la Polynésie française

Michel Magras
Chevalier de l'ordre de Tahiti Nui

Le mardi 28 Janvier 2020

Monsieur Michel Magras,

Vous êtes né le 6 janvier 1954, à Saint-Barthélemy. Professeur des collèges des sciences de la vie et de la terre, fondateur d'une association de protection de la nature et d'un club de voile, vous vous êtes engagé en politique dans les années 90, en devenant conseiller municipal de la commune de Saint-Barthélemy et adjoint au maire, et ce de 1995 à 2007.

Conseiller général de la Guadeloupe de 1998 à 2007, deuxième vice-président du conseil territorial de Saint-Barthélemy de 2007 à 2017, vous êtes également sénateur de Saint-Barthélemy depuis 2008. Président de la délégation sénatoriale aux outre-mer depuis 2014, vous êtes aussi membre de la commission des affaires économiques, rapporteur des crédits de la mission outre-mer et membre de l'Intergroupe parlementaire outre-mer.

Vous avez fortement marqué la vie politique de votre île, et avez fait de même au niveau national par des contributions novatrices, structurelles et durables. Vous êtes ainsi à l'origine de la création de la réserve marine de Saint-Barthélemy, et vous avez toujours défendu l'idée que l'environnement devait être au coeur de la politique économique, en prônant le principe d'un développement maîtrisé et d'un tourisme intégré.

Au conseil général, vous avez porté le projet d'évolution statutaire de Saint-Barthélemy et vous avez notamment soutenu la clause de préférence locale en vous inspirant du statut de la Polynésie française. En 2014, élu à la présidence de la Délégation sénatoriale aux outre-mer, vous apportez plusieurs contributions fondamentales.

Il me serait trop long de détailler tous les travaux législatifs importants auxquels vous avez contribué. Mais permettez-moi de n'évoquer que deux sujets importants qui concernent la Polynésie française.

Tout d'abord, le foncier. Voilà un sujet qui touche et divise les familles de Polynésie, comme dans une grande partie de l'outre-mer.

Notre code civil se révélait inadapté pour solutionner la situation foncière polynésienne. Il fallait le réformer en proposant un corpus juridique spécifique aux problématiques de l'indivision polynésienne.

A cet égard, le Sénat s'est retroussé les manches et a pris en main le sujet. Ainsi, l'étude sur le foncier vous a conduit en Polynésie, sur le terrain, afin d'y appréhender les particularités des questions foncières. Ce rapport a utilement contribué au travail législatif de la Chancellerie et a facilité la compréhension de vos collègues lors du vote de la Loi.

Aujourd'hui, nous disposons de bases juridiques appropriées et d'un tribunal foncier qui rend justice d'une manière nettement plus pertinente et surtout plus rapide.

Pour notre collectivité, pour la vie et la cohésion de nos familles, c'est un pas de géant qui a été franchi avec le règlement foncier.

Par ailleurs, autre fait important que je tiens à souligner, dans le cadre de la loi EROM, vous avez été l'un des plus forts soutiens, avec le sénateur Mathieu Darnaud, aux côtés de notre sénatrice, Lana Tetuanui, en Commission Mixte Paritaire, afin d'obtenir le retrait de la notion de risque négligeable de la loi Morin.

Le nucléaire est un sujet particulier à la Polynésie puisque nous sommes la seule collectivité nationale qui a été mise à contribution en ce domaine. Comme vous pouvez l'imaginer, c'est un sujet qui demeure sensible dans nos relations avec l'Etat. C'est pourquoi, toute avancée touchant à l'indemnisation des victimes ou aux réparations sanitaires, environnementales et économiques, est appréciée par les Polynésiens.

Cher Michel, vous avez apporté votre pierre qui a fait avancer les droits des victimes. Merci du fond du cœur.

Votre empathie, votre dévouement et votre générosité témoignent en réalité votre grande humanité. C'est ce qui fait de vous un homme apprécié et aimé par tous celles et ceux qui vous ont côtoyé.

Pour l'ensemble de votre œuvre au service de l'outre-mer, et pour la Polynésie en particulier, j'ai donc l'honneur de vous élever, cher Michel, au rang de chevalier de l'Ordre de Tahiti Nui.